

**Déclaration d'accord au sujet du respect de l'interdiction
d'utilisation des organismes génétiquement modifiés
conformément à l'Ordonnance sur l'agriculture biologique suisse**

Établie par le fabricant ci-dessous (ci-après : le fabricant)

Raison sociale	Adresse et coordonnées (tél. / fax / e-mail)
Personne de contact	

à la demande de l'entreprise suivante :

Entreprise (raison sociale)	Adresse et coordonnées (tél. / fax / e-mail)
Personne de contact	

pour le produit suivant :

Produit (nom commercial)
Matières premières / matières actives

attestant que :

- (a) ce produit n'est ni un organisme génétiquement modifié (OGM), ni n'en contient.,
- (b) ce produit n'a pas été produit à partir ou par un OGM.
- (c) le fabricant ne dispose d'aucune information indiquant l'inexactitude de ces affirmations. Le fabricant dispose des déclarations écrites de ses fournisseurs de matières premières attestant l'absence d'utilisation d'OGM avec la même ampleur et le même contenu que ceux mentionnés sous les points (a) et (b). Ces déclarations se trouvent dans les dossiers du fabricant et ne sont ni périmées ni révoquées.

Le fabricant s'engage à informer immédiatement l'entreprise ayant demandé le présent certificat de tout changement / modification ou d'invalidité concernant cette déclaration ou les déclarations de ses fournisseurs.

Le fabricant autorise les instances de contrôle à vérifier le bien-fondé de la présente déclaration et, le cas échéant, de prélever des échantillons pour obtenir des preuves analytiques. Le soussigné est responsable de l'exactitude des données de cette déclaration

Lieux & date
Nom du responsable & signature